

BAREME DE NOS FRAIS ET HONORAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2024

HONORAIRES DE LOCATION

1. Les honoraires d'entremise et de négociation : 300 € TTC à la charge exclusive du bailleur.
2. Les honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : 8 € TTC/m² à la charge du locataire et 8 € TTC/m² à la charge du bailleur.
3. Les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m² à la charge du locataire et 3 € TTC/m² à la charge du bailleur.
4. Les honoraires de rédaction de bail commercial : 30 % du loyer annuel HT.

HONORAIRES DE GESTION COURANTE

à la charge du bailleur

- De 0 à 250 € (parkings, garages, chambres) 10,8 % TTC des encaissements
- De 251 à 400 € (studio – 2 pièces) -----9,6 % TTC des encaissements
- De 401 à 650 € (2-3-4 pièces) -----8,4 % TTC des encaissements
- De 651 à + (5 pièces et maisons) -----7,2 % TTC des encaissements

Prix maximums pratiqués.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire

Gestion – Location	Achat – Vente	Syndic
84 rue Bernardin de St Pierre 76600 LE HAVRE 02 35 42 41 02 ys-immobilier@orpi.com www.orpi.com/ys-immobilier	98 rue Bernardin de St Pierre 76600 LE HAVRE 02 35 22 35 70 ys-immobilier@orpi.com www.orpi.com/ys-immobilier	90 ter rue Dicquemare 76600 LE HAVRE 02 35 46 35 34 ys-immobilier@orpi.com www.orpi.com/ys-immobilier
		63 rue de la République 27500 PONT-AUDEMER 02 32 41 36 43 ys-immobilier-pa@orpi.com www.orpi.com/ys-immobilier-pa

BAREME DE NOS HONORAIRES SUR LA NEGOCIATION D'IMMEUBLES D'HABITATION AU 1^{ER} JANVIER 2024

Montant TTC de la vente en Euros	Montant maximum TTC des honoraires en Euros à la charge du vendeur
Jusqu'à 24 999	3 000
De 25 000 à 39 999	4 000
De 40 000 à 54 999	5 000
De 55 000 à 84 999	6 000
De 85 000 à 109 999	7 000
De 110 000 à 129 999	8 000
De 130 000 à 169 999	9 000
De 170 000 à 199 999	10 000

Montant TTC de la vente en Euros	Pourcentage TTC des honoraires en Euros à la charge du vendeur
De 200 000 à 600 000	5 %
De 600 001 à 1 000 000	4,5 %
Plus de 1 000 001	4 %

BAREME DE NOS HONORAIRES SUR LA NEGOCIATION D'IMMEUBLES PROFESSIONNELS AU 1^{ER} JANVIER 2024

Montant TTC de la vente en Euros	Pourcentage maximum TTC des honoraires en Euros à la charge du vendeur
Jusqu'à 30 999	Forfait 4 000 Euros
De 31 000 à 60 000	16 %
De 60 001 à 90 000	15 %
De 90 001 à 120 000	14 %
De 120 001 à 150 000	13 %
De 150 001 à 210 000	12 %
De 210 001 à 350 000	11 %
De 350 001 à 750 000	10 %
De 750 001 à 900 000	9 %
De 900 001 à 1 100 000	8 %
Plus de 1 100 001	7 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire

Gestion – Location

84 rue Bernardin de St Pierre
76600 LE HAVRE
02 35 42 41 02
ys-immobilier@orpi.com
www.orpi.com/ys-immobilier

Achat – Vente

98 rue Bernardin de St Pierre
76600 LE HAVRE
02 35 22 35 70
ys-immobilier@orpi.com
www.orpi.com/ys-immobilier

Syndic

90 ter rue Dicquemare
76600 LE HAVRE
02 35 46 35 34
ys-immobilier@orpi.com
www.orpi.com/ys-immobilier

9 rue Edith Cavell
76310 SAINTE ADRESSE

02 32 85 56 16
premium-immobilier@orpi.com
www.orpi.com/premium-immobilier

63 rue de la République
27500 PONT-AUDEMER

02 32 41 36 43
ys-immobilier-pa@orpi.com
www.orpi.com/ys-immobilier-pa